



NUMÉRO	SUJET
57-2025	Budget 2026
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de Région de Nyon pour l'exercice 2026.

Contexte général

Le budget présenté pour l'exercice 2026 est en ligne avec ce qui a été annoncé dans le préavis PR 56-2025 Cotisation. Le montant de la cotisation fixé à CHF 23, tel qu'approuvé lors du Conseil intercommunal du 8 octobre dernier, a été intégré dans ce budget.

Le détail de ce budget 2026 est commenté ci-après, rubrique par rubrique. Il a été réalisé en conservant la même vision politique que pour l'exercice 2025 en cours. Le capital de l'association ayant pu être assaini, ce budget a comme objectif de présenter un résultat à l'équilibre en tenant compte des amortissements et attributions au fonds de réserve pour les études à venir afin de garantir une situation financière saine de Région de Nyon dans le futur.

Le résultat présente un excédent de charge de CHF 6865 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 146'015 propre au fonctionnement de notre association. Il est à noter que CHF 152'880 sont prévus pour les amortissements et attribution aux réserves, ce qui correspond aux montants annuels envisagés pour les futures dépenses extrabudgétaires.

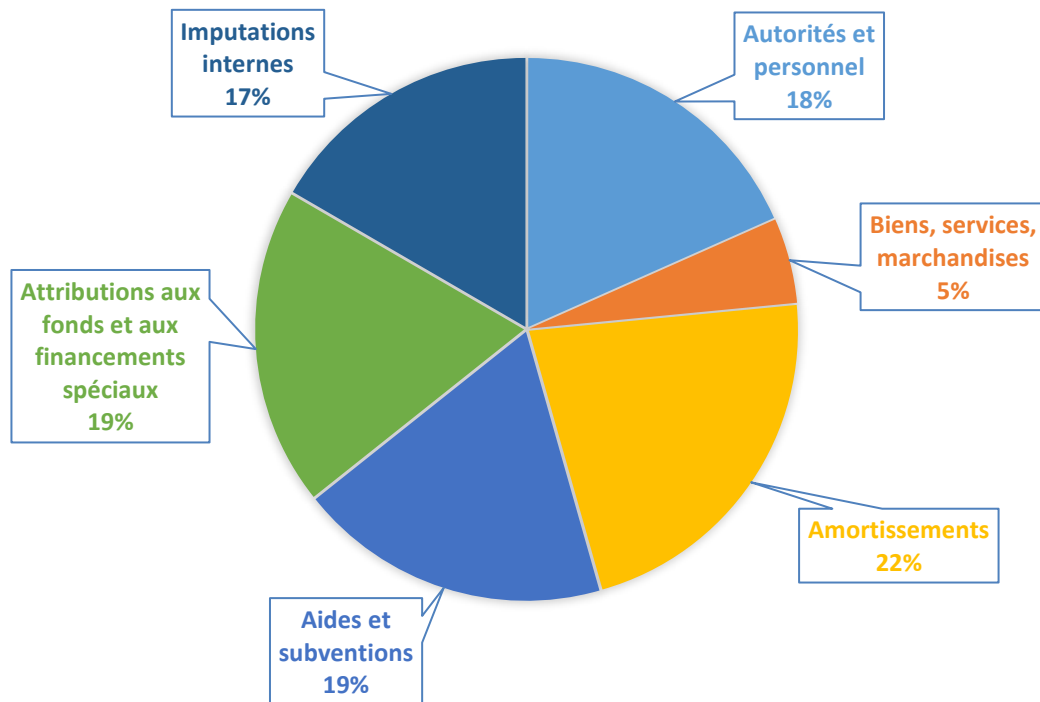
Ce budget est encore présenté au format MCH1 et non pas en MCH2 comme annoncé lors de l'exercice précédent. Notre fiduciaire ayant décidé de ne pas poursuivre ses mandats sous MCH2, il n'a pas été possible de faire la transition dans les délais impartis tout en garantissant une qualité suffisante pour ce changement de modèle comptable.

Commentaires sur le budget 2026

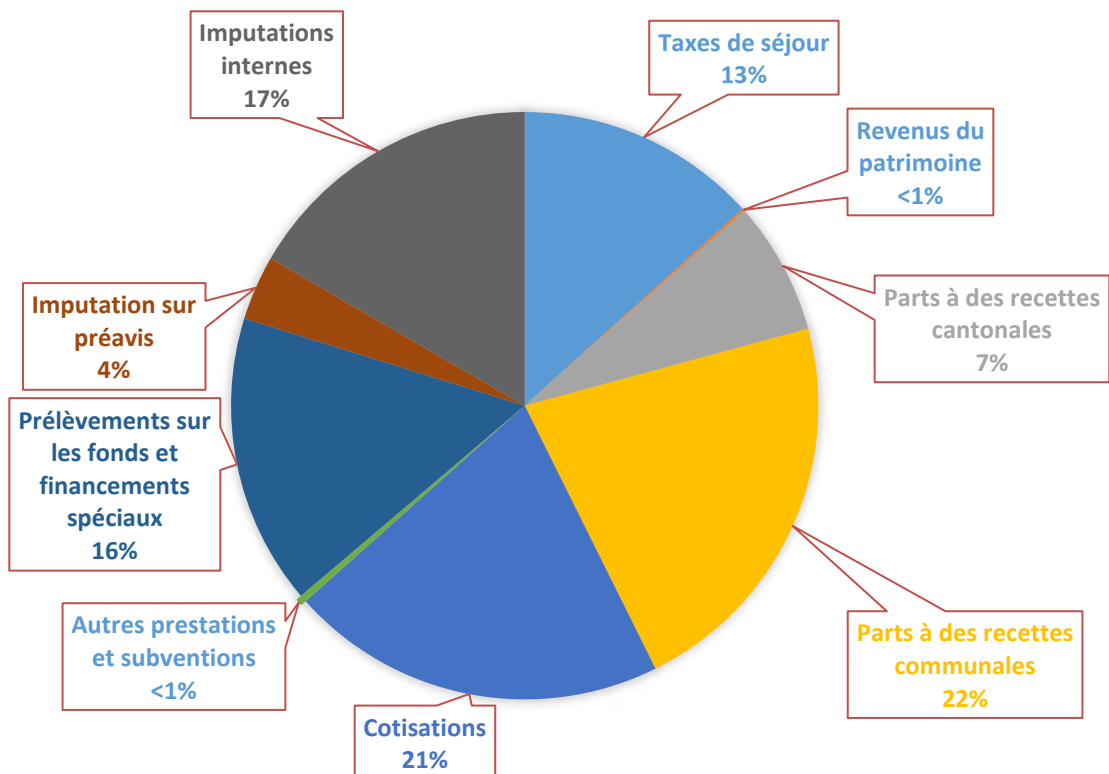
Remarques générales

En préambule, vous trouverez ci-après la répartition des projections par nature sous forme de graphique.

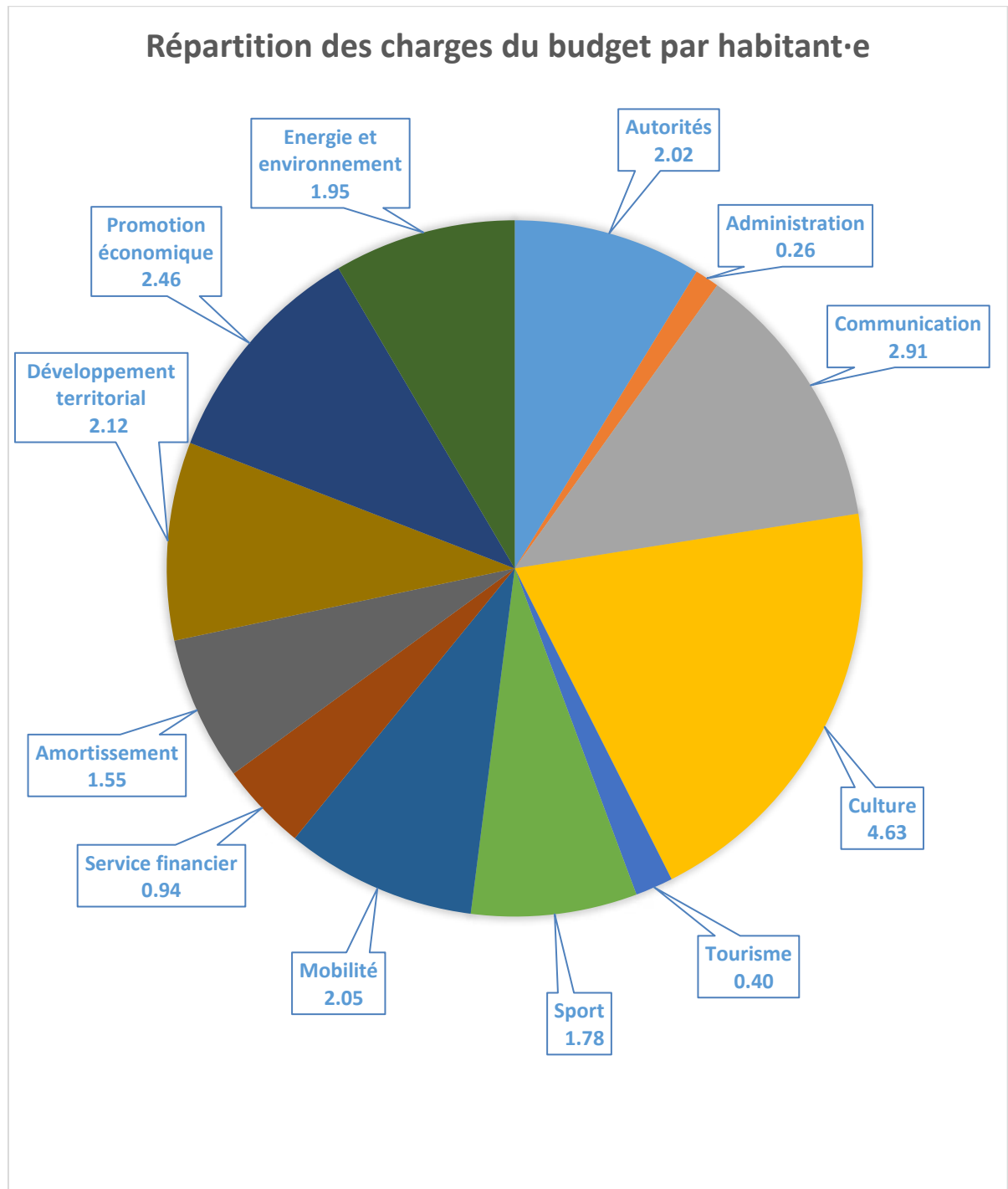
Répartition des charges



Répartition des produits



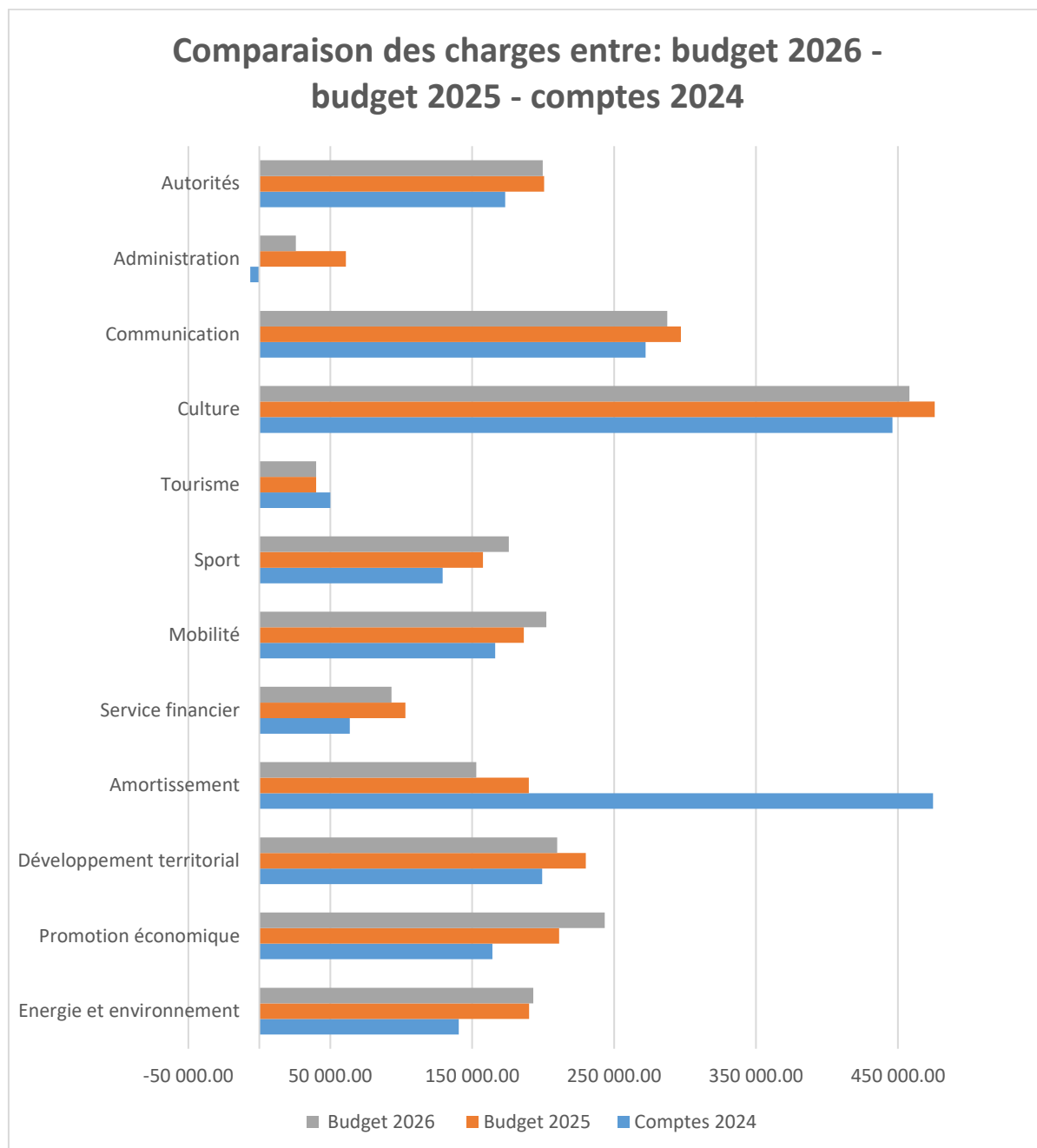
Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant·e. Le budget 2026 a été réalisé sur une base d'environ 98'900 personnes, soit une croissance de 2% de la population. Le montant total affecté au budget est égal à CHF 23.07, soit légèrement supérieur aux CHF 23 de la cotisation, ce qui implique un excédent de charge de CHF 6865.



Comme pour les années précédentes, toutes les imputations internes ont été calculées en fonction des taux d'activités effectifs dans chaque dicastère, basées sur un salaire moyen de l'équipe.

Comparaison des charges entre le budget 2026, le budget 2025 et les comptes 2024

Vous trouverez ci-après un graphique explicitant les principales modifications apportées au budget 2026 en comparaison au budget 2025 et aux comptes 2024, ainsi que les explications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent.



100 Conseil intercommunal

Le poste 100.3101 est augmenté de CHF 1800, notamment pour prendre en compte la séance supplémentaire du Conseil intercommunal pour la mise en place de la législature 2026-2031

110 Administration

Au poste 110.3650, suppression du montant de la convention avec le conseil des jeunes, celui-ci ayant annoncé sa dissolution.

Le montant de la participation du Canton de Vaud a été adapté à la nouvelle convention signée.

130 Service du personnel et des assurances

L'équipe, qui compte quinze personnes pour un équivalent temps plein de 12,4 personnes, devrait rester stable en 2026. Une marge est prévue afin de renforcer les ressources humaines au niveau des Plans de mobilité interentreprises (PMiE), afin de répondre pleinement aux conditions fixées dans la convention signée avec la DGMR.

150 Affaires culturelles

150.3650 Conventions - Le montant provenant du FRAT n'est plus inscrit dans cette rubrique mais uniquement au tourisme ce qui évite une écriture supplémentaire dans les prélèvements au FRAT.

Le montant pour les soutiens réguliers est en baisse, principalement en raison de l'arrêt de *La Côte Flûte Festival*.

160 Tourisme

Le compte 160.3651.1 a été créé afin de séparer les frais liés à la *Carte Explore* comme demandé par la commission des finances. La participation du Canton aux différentes études financées par le FRAT est directement imputée au compte 160.4510.

170 Sport

La politique de renforcement du soutien au sport continue. Comme annoncé dans les exercices précédents, le CoDir a suivi la demande du Conseil intercommunal d'accroître le soutien au sport et le fait de manière progressive, afin de s'assurer des besoins dans ce domaine.

Il est également à noter que l'arrivée de Chésereux permettra à la Région de soutenir plusieurs manifestations d'envergure qui ont leurs sièges dans cette Commune.

180 Mobilité

De nombreuses études de mobilités actives sont planifiées pour 2026. Une mise à jour du réseau cyclable régional est également prévue dans ce budget. Celle-ci devrait être subventionnée de manière importante par la DGMR.

210 Participations

Le montant de la cotisation est fixé à CHF 23 tel qu'approuvé lors de la séance du 8 octobre dernier.

Une croissance démographique de 2% est prévue dans ce budget. La population prise en compte est d'environ 98'900 personnes, elle tient également compte de l'adhésion de la commune de Chésereux.

230 Amortissements

Les amortissements prévus sont détaillés dans l'annexe 4 à ce préavis.

Il est prévu d'alimenter le *fonds d'études et d'investissements* de CHF 50'000.

820 Promotion économique régionale

Comme annoncé au compte 130, il est prévu de renforcer l'équipe pour le développement des PMiE. Cette mesure permettra de libérer du temps pour la personne en charge de la promotion économique, ce qui a comme effet d'augmenter les imputations internes à ce compte.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de Région de Nyon projetée pour 2026 est positive et se monte à CHF 146'015. Cette marge positive permet de dégager les ressources nécessaires afin d'alimenter une réserve pour les investissements futurs.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF 483'235. Comme déjà énoncé dans les exercices antérieurs, celle-ci n'a aucune incidence économique sur le budget de fonctionnement de Région de Nyon car elle est principalement due aux comptes TP, Fonds Mobilité, DISREN et FRAT, qui ne sont pas couverts par les rentrées liées à la cotisation.

Conclusion

Le budget 2026 présenté permet, avec une diminution de la cotisation à CHF 23, de maintenir les activités de la Région tout en préservant des finances équilibrées. Après quelques années d'efforts consentis par les communes membres, les derniers exercices ont permis d'assainir les comptes de l'association tout en garantissant les prestations à nos membres au service de notre population.

Le total des charges en lien avec les activités de Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 3'009'365. Celles-ci sont couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'002'500 et se divisent comme suit :

- les cotisations des communes membres pour CHF 2'275'000
- la participation du Canton pour CHF 706'500
- divers revenus pour CHF 21'000

Le résultat présenté affiche un excédent de charges de CHF 6865. La marge d'autofinancement propre au fonctionnement de notre association est de CHF 146'015 et permet de couvrir les amortissements en cours.

Le Comité de direction se réjouit de pouvoir tenir ses engagements pris lors de l'augmentation de la cotisation en 2023. Il continuera à travailler pour conserver la confiance donnée par les communes membres de notre association et poursuivra ses efforts, afin d'améliorer encore l'impact de la Région sur la qualité de vie de nos habitant·es. Avec l'adhésion d'une nouvelle commune dès 2026, le CoDir espère pouvoir convaincre d'autres communes à rejoindre Région de Nyon et sera attentif lors du changement de législature de bien expliquer aux nouveaux élu·es le travail effectué par notre association et l'avantage de tous travailler ensemble.

Annexes

- Budget 2026 par ordre administratif (tableau des comptes)
- Budget 2026 par nature
- Autofinancement 2026 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal :

vu le préavis du Comité de direction 57-2025 relatif au Budget 2026,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver le Budget 2026.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général